



**COMMUNE
D'EPIAIS-RHUS
(95810)**

Date de convocation :
21/03/2024

Date d'affichage :
21/03/2024

Nombre de conseillers : 15

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
VOTANTS : 15

OBJET :

**Vote des taux de la fiscalité
directe locale**

**Fixation des taux d'imposi-
tion pour l'année 2024**

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la transmission
en préfecture, le :
et de la publication le :

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 095-219502135-20240402-142024-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 14/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Dominique LOIZEAU, Angelo NORIS, adjoints au Maire, Christian SCHMUTZ, Philippe PELLÉ, Brigitte FESSY, Sylvia DURAND, Eric SAUVE, Emilie VALETTE, Elodie HARDY, Maëva RESSOUCHES, Christian BOUCLY conseillers municipaux

*Absents représentés : Carine ANNEQUIN pouvoir à Angelo NORIS ; Eric CATHELINAUD pouvoir à Eric SAUVE ; Véronique PARENT pouvoir à Brahim MOHA ;
Le quorum est atteint.*

Mme Sylvia DURAND a été désignée secrétaire de séance

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Pour rappel, concernant la taxe sur le Foncier Bâti, le taux communal était avant la loi de finances de 2020 de 18,33 % et celui du département de 17,18 %, soit un taux après transfert de la part départementale de 35,51 %.

Il est proposé, suite à ces informations de **maintenir** les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 comme suit :

TH : 9,44 %
TFB : 35,51 %
TFNB : 63,47 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les taux d'imposition pour l'année 2024 tels que définis :

TH : 9,44 %
TFB : 35,51 %
TFNB : 63,47 %

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Brahim MOHA

